



## 14ème législature

<b>Question N° : 758</b>	De <b>M. Marc Dolez</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> > associations	<b>Tête d'analyse</b> > associations d'éducation populaire	<b>Analyse</b> > fonctionnement. financement.
Question publiée au JO le : <b>17/07/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>30/10/2012</b> page : <b>6158</b>		

### Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (ALEFPA) qui a perdu six postes dans le Nord, deux pour un établissement à caractère social de Gravelines et quatre pour les centres médico psycho pédagogiques (CMPP) de Douai, Lille, Armentières et Anzin. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend rétablir ces postes dès la rentrée scolaire de 2012.

### Texte de la réponse

La rentrée scolaire 2012 a été préparée par le précédent Gouvernement dans le cadre d'un budget drastique avec 14000 suppressions de postes. Celles-ci n'ont pas épargné le premier degré et l'académie de Lille. Les autorités académiques ont été conduites à opérer des choix difficiles visant à privilégier l'accueil des élèves dans les classes au détriment des moyens hors la classe. Ainsi, à l'issue de l'ensemble des consultations réglementaires de préparation de la rentrée scolaire 2012 dans les écoles et les établissements du département du Nord, les 4 retraits d'emplois de maîtres G en centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) ainsi que les 2 retraits d'emplois de maîtres F au sein du Foyer Paul Machy de Gravelines ont été confirmés. En effet, à l'issue d'une analyse à dimension départementale, la répartition des moyens spécifiques aux CMPP a été établie de manière à permettre l'affectation d'un seul maître G par établissement. Cette répartition a entraîné la fermeture de 4 des 9 postes de maîtres G mis à disposition auprès de l'ALEFPA au sein des centres Decroly I (Lille), II (Douai), III (Anzin) et V (Armentières). Par ailleurs, conformément au travail mené depuis plusieurs années afin de privilégier le face-à-face pédagogique et de favoriser la scolarisation en milieu ordinaire de tous les élèves, certains établissements à caractère social du département ont vu leur contingent de personnels mis à disposition par l'éducation nationale diminuer . C'est dans cette évolution globale d'une éducation plus inclusive, en respect d'ailleurs de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, que le foyer Paul Machy de l'ALEFPA à Gravelines a connu une réorganisation de son fonctionnement. Néanmoins, une attention particulière sera portée à toute évolution significative de la situation des établissements spécialisés du Nord dans le cadre des préparations des rentrées scolaires ultérieures.